|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2019Genève, 10-20 juin 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 1.3** | **Document C19/51-F** |
| **2 avril 2019** |
| **Original: anglais** |
| RAPPORT du Président du Groupe de travail du Conseil sur les questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet (GTC-Internet) |

|  |
| --- |
| RésuméLe présent rapport récapitule les principaux résultats de la douzième réunion du GTC-Internet, tenue le 1er février 2019, conformément aux Résolutions 102 (Rév. Dubaï, 2018) et 140 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, ainsi qu'aux Résolutions 1305 (2009), 1336 (Mod. 2015) et 1344 (Mod. 2015) du Conseil.Suite à donnerLe Conseil est invité à **prendre note** du présent rapport et à fournir des **orientations**.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Résolution 102 (Rév. Dubaï, 2018)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-102-F.pdf)*,* [*Résolution 140 (Rév. Dubaï, 2018)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-140-F.pdf) *de la Conférence de plénipotentiairesRésolutions* [*1305 (2009)*](http://www.itu.int/md/S09-CL-C-0105)*,* [*1336 (Mod. 2015)*](http://www.itu.int/md/S15-CL-C-0113/en) *et* [*1344 (Mod. 2015)*](http://www.itu.int/md/S15-CL-C-0112/en) *du Conseil* |

# 1 Introduction

1.1 Le [Groupe de travail du Conseil de l'UIT sur les questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet (GTC-Internet)](https://www.itu.int/en/council/cwg-internet/Pages/default.aspx) a été créé en tant que groupe distinct en vertu de la Résolution 1336 (Mod. 2015) du Conseil, conformément aux Résolutions 102 et 140 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT. Le GTC‑Internet est ouvert à la seule participation des États Membres et mène des consultations ouvertes avec toutes les parties prenantes.

1.2 Le mandat du GTC-Internet, figurant dans la Résolution 1336 (Mod. 2015) du Conseil, consiste à identifier, étudier et approfondir les thèmes liés aux questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet, notamment les questions recensées dans la Résolution 1305 (2009) du Conseil et à cet égard, s'il y a lieu:

a) à faire connaître les résultats de ses travaux à l'ensemble des membres de l'UIT et à toutes les organisations internationales concernées et aux parties prenantes jouant un rôle actif en la matière, pour qu'elles en tiennent compte dans le processus d'élaboration de leurs politiques;

b) à examiner et étudier les activités du Secrétaire général et des Directeurs des Bureaux relatives à la mise en oeuvre de la Résolution 102 (Rév. Busan, 2014) et à préparer des contributions à ces activités, selon qu'il convient;

c) à entreprendre et mener des consultations ouvertes avec toutes les parties prenantes de manière ouverte et inclusive; les résultats des consultations ouvertes seront présentés pour examen lors des délibérations du Groupe de travail du Conseil.

1.3 Par sa Résolution 102 (Rév. Dubaï, 2018), la Conférence de plénipotentiaires a chargé le Conseil de réviser sa Résolution 1344, afin de prier le GTC-Internet, ouvert à la seule participation des États Membres, de mener des consultations ouvertes avec toutes les parties prenantes, selon les lignes directrices indiquées dans ladite Résolution.

1.4 Par sa Résolution 1344 (Mod. 2015), le Conseil a décidé des modalités de la consultation ouverte pour le GTC-Internet.

# 2 Activités du GTC-Internet

2.1 Le GTC-Internet a tenu sa douzième réunion le 1er février 2019 au siège de l'UIT à Genève (Suisse).

2.2 Le [Rapport de la douzième réunion du GTC-Internet](https://www.itu.int/md/S19-RCLINTPOL12-C-0010/en) a été approuvé par le Groupe. Les mesures ci-après ont été approuvées:

a) Le Groupe a invité les États Membres à envoyer/actualiser leurs contributions, selon qu'il convient, sur les thèmes précédents, y compris les OTT, sur lesquels le GTC-Internet a mené des consultations ouvertes.

b) Il a été demandé au Secrétariat d'intégrer les activités sur les OTT effectuées par les Secteurs dans le rapport sur les activités relatives à l'Internet présenté par le Secrétaire général au GTC‑Internet.

c) Les participants à la douzième réunion ont manqué de temps pour examiner toutes les propositions soumises concernant le thème de la prochaine consultation ouverte, et le Groupe a décidé que le Président informerait le Conseil que les participants n'étaient pas parvenus à un consensus pour arrêter un thème, et qu'il demanderait donc au Conseil de fournir des orientations sur la question (voir la Section 6.3 du rapport de la réunion).

d) Au cours de la réunion, il a été indiqué que le GTC-Internet nécessitait davantage de temps pour remplir son mandat et pour procéder à des délibérations adéquates.

# 3 Conclusion

3.1 Le Conseil est invité à prendre note du rapport de la douzième réunion du GTC‑Internet.

3.2 Le Conseil est invité à fournir des orientations (voir la Section 2.2.c).

3.3 Au nom du GTC-Internet, le Président remercie personnellement tous les États Membres de l'UIT ayant présenté des contributions et ayant participé aux travaux du Groupe, les Vice‑Présidents, le Secrétaire général, le Vice-Secrétaire général, les Directeurs du TSB, du BR et du BDT, et le Secrétariat général, pour leur aide efficace pendant la douzième réunion du GTC‑Internet.

 **Président: Majed M. Al-Mazyed
 (ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE)**